Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays y compris le sien[[1]](#footnote-2)

Pour un plaidoyer des citoyen.ne.s européen.ne.s

Contribution des citoyen.ne.s avec ou sans papiers en Belgique.

## Préface : un citoyen ‘avec papiers’ témoigne

## 

Le nombre de réfugiés en Europe a considérablement augmenté ces dernières années, ce qui a entraîné un certain nombre de défis tant pour les réfugiés que pour les pays d'accueil. De nombreux réfugiés sont confrontés à des expériences traumatisantes et doivent s'adapter à un nouveau pays avec une langue et une culture différentes. Dans le même temps, les pays d'accueil ont la responsabilité d'accueillir et d'intégrer ces réfugiés.

L'un des plus grands défis de l'accueil des réfugiés est de leur fournir un logement, des soins de santé et une éducation adéquats. De nombreux réfugiés arrivent dans leur nouveau pays avec à peine plus que les vêtements qu'ils portent, et il peut être difficile de répondre à ces besoins fondamentaux. En outre, les réfugiés sont souvent confrontés à la discrimination et au racisme, ce qui peut compliquer davantage leur intégration. Il est donc important que les pays d'accueil s'efforcent d'accueillir et d'intégrer les réfugiés dans la dignité. Il s'agit notamment de fournir un logement, des soins de santé et une éducation adéquats, ainsi que de lutter contre la discrimination et le racisme. Il est également important de prendre au sérieux les expériences et les besoins des réfugiés et de les faire participer aux décisions concernant leur accueil et leur intégration. La question des réfugiés est complexe et n'est pas facile à résoudre, mais il est important que nous restions déterminés à y répondre. En travaillant ensemble et en faisant preuve de solidarité avec les plus vulnérables de notre société, nous pouvons créer un monde où chacun a la possibilité de vivre et de s'épanouir.

Les expériences des intervenants concernant la situation à Calais, et l'importance de comprendre les histoires personnelles des réfugiés, sont discutées. Il est également question de l'importance de défendre les droits des migrants et d'être conscient du contexte politique dans lequel nous évoluons, tout comme il est question de l'importance de partager des histoires personnelles pour mieux se comprendre et d'apprendre des expériences des autres. L'importance d'une approche humaine est soulignée et appelle à changer de politique en prenant conscience de nos propres préjugés et en nous attachant à comprendre les histoires personnelles des autres.

La question des réfugiés nous touche tous profondément. Les histoires de personnes contraintes de fuir leur pays, laissant derrière elles leurs proches et en perdant souvent d'autres en cours de route, sont déchirantes. L'une des histoires qui m'a particulièrement touchée est celle d'une jeune femme qui est venue en Belgique avec un visa d'étudiant en 2014. Elle avait de grands projets et voulait poursuivre un master à Liège. Mais le destin en a décidé autrement : après être tombée enceinte et avoir été abandonnée par son compagnon, elle a été contrainte d'abandonner ses études. Les services d'immigration lui ont ordonné de retourner dans son pays d'origine, mais elle a décidé de rester et s'est battue pour son droit de rester ici. Elle a rejoint des organisations qui défendent les droits des réfugiés et des sans-papiers et a partagé son histoire, dans l'espoir d'obtenir la compréhension et la solidarité des autres. Mais elle n'est pas la seule à se battre. Il y a d'innombrables personnes qui se battent jour après jour pour leurs droits et leur vie, contre un système qui ne veut ni les voir ni les entendre. Des personnes qui veulent partager leur histoire, dans l'espoir que d'autres comprennent ce qu'elles vivent et les soutiennent. Il est temps d'entendre les histoires des réfugiés et des sans-papiers, de leur donner une voix et de leur faire savoir que nous sommes de leur côté. Il est temps de lutter pour une politique migratoire juste et humaine qui place les droits de l'homme et la solidarité au cœur de ses préoccupations.

# Introduction

Ce texte a pour objet d’amender les directives « retour » du nouveau pacte européen sur la migration et l’asile en discussion actuellement au Parlement européen et au Conseil de l’Union européenne.

Le texte qui suit a été rédigé par des citoyen.ne.s visibles et invisibles de Belgique.

Il a été élaboré par l’Équipe du porte-parole européen des personnes sans-papiers de Belgique, proposé aux citoyens avec ou sans titre de séjour et amendé par eux.

Des personnes avec ou sans documents, indépendamment de leur origine européenne ou non-européenne, veulent exercer leur droit de proposer via leurs députés des amendements aux lois européennes.

Cela a été motivé par le fait que le nouveau pacte européen sur la migration et l’asile est contraire aux droits humains, il prévoit des directives qui augmenteront la possibilité des États membres d’expulser des personnes qui résident depuis des années en Europe et qui participent déjà à la vie économique, sociale et culturelle des pays européens.

Ce document fait suite à un tract résumant les différentes argumentations et revendications, distribué lors de la manifestation des personnes sans papier du 5 mars 2023 et lors de la réunion de lancement de la campagne nationale pour une politique migratoire positive du 9 mars 2023.

L’objectif est d’introduire une norme de non rétroactivité comme source d’amendement dans les futures directives qui sont en train d’être discutées dans le cadre du nouveau pacte européen sur la migration et l’asile.

# Plutôt que l’expulsion nous proposons…

* **Une éducation de qualité**
* **Du logement et des services publics spécifiquement en faveur des migrantes**
* **Des droits pour les enfants migrants**
* **La prise en compte de la santé des migrant.e.s**
* **L’accès aux métiers en pénurie**
* **Des droits pour les demandeur.euse.s d’asile**
* **Le respect des attaches[[2]](#footnote-3) durables des candidats à la régularisation**

# Une éducation de qualité

### Premier témoignage

**Contexte**

En 1998 quand ma mère arrive en Belgique, elle est accueillie avec mes frères et moi-même, nous étions une grande famille de 5 enfants. Quand ma mère pose le pied sur le sol belge, il s’ensuit des procédures au tribunal afin de déposer sa demande d’asile, une protection internationale !

Nous quittions la Somalie, pays en guerre, en proie à un chaos sans fin, nous voilà à plus de 30 ans de guerre civile, un État failli sans gouvernement, autant de raisons qui ont poussé ma mère à utiliser ses économies les plus précieuses pour nous offrir des billets d’avion un aller sans retour Mogadiscio-Bruxelles, un nouvel envol, s’offrir d’autres possibilités loin de la désolation causée par les armes et les hommes…

**Le Centre**

Il y a un passage obligatoire pour les nouveaux migrants en 1998, les centres d’accueil ou centres dits provisoires : on y séjourne le temps que l’Office des Étrangers donne une réponse aux demandes des migrants.

Ma mère se souvient très bien du lieu, c’était un centre à Gand, il fallait traverser tout le centre de Gand en bus s’éloigner pour arriver à la campagne, il était niché en pleine nature à l’abri de la population belge locale.

Ma mère, mes frères et moi-même gardons de bons souvenirs de ce pan de notre histoire personnelle, nous logions dans ce centre dans des chambres adaptées aux familles, nous étions scolarisés, nous avions des activités extra-scolaires (Piscine, musée, parc d’attraction).

Nous étions des enfants, nous n’avions aucune conscience de l’enjeu. C’était plus délicat pour les adultes qui comptaient sur les échanges humains, il y avait des hommes et des femmes qui venaient de partout, malgré nos différences ce qui rassemblait c’était ce souhait d’intégration et d’avenir.

Ma mère dit très souvent en y repensant et avec beaucoup d’humour : « En 1998, ils aimaient les étrangers ».

**Intégration et développement**

Suite à la réponse positive à la demande d’asile, accordée en moins de 7 mois, ma mère se met à la recherche d’un appartement. Elle est accompagnée dans sa recherche par les services locaux et par les personnes rencontrées lors de ces différentes étapes.

Nous arrivons à Dison, dans la province de Liège, un petit village où nous étions la seule famille d’origine étrangère, nous suivrons une scolarité sans embûche, dès notre arrivée nous avions accès à l’éducation, une école primaire catholique et une école secondaire réputée de la région.

**Corrélation réelle : d’un accueil de qualité pour une intégration de qualité !**

Nous étions en présence d’une communauté de village très soudée et bienveillante, nous n’avons vécu que très peu d’événements racistes.

Un accès à l’épanouissement, à l’éducation, à la culture nous permettront, à moi et à chacun des membres de ma famille, d’effectuer de belles études : il y a mon grand frère qui est comptable/géopoliticien/essayiste, le second travaille dans une banque en Afrique après des études de science-po/administration publique, ensuite moi-même diplômée en sciences de l’information et de la communication, exerçant un temps en politique ensuite dans le milieu associatif, vient ensuite mon petit frère qui est comptable pour le public, et enfin le dernier de la fratrie qui termine bientôt un master en droit européen !

**Commentaire : La condition des migrants en 2022**

Des centres qui ne sont plus que l’ombre d’eux même, plus assez de centres d’accueil, campements précaires, défaut d’accès à l’éducation, aucun enfant ne peut s’épanouir dans des conditions de précarité aussi élevées !

Le reportage de Zimeko MEL JONES « La jungle de Calais » retrace avec précision le quotidien des migrants d’aujourd’hui ! Les chiffres sont alarmants et nous pouvons nous reposer sur ceux d’Amir, un des membres de l’équipe du Porte-parole européen des personnes sans-papiers de Belgique : en 2021 il y avait 5030 demandes de régularisation humanitaire (9bis) en attente, avec une augmentation de 38 % par rapport aux demandes présentées l’année précédente.

Le temps d’attente interminable pour le traitement des demandes des migrants à l’Office des Étrangers a connu une aggravation pendant la période covid !

**Nous revendiquons :**

une émancipation par l’éducation ce qui est uniquement possible grâce à l’accueil des migrants et ce dans de bonnes conditions pour permettre une intégration de qualité !

L’accès à l’éducation est favorisé par la régularisation : on s’inscrit à l’université plus facilement grâce à un titre de séjour adéquat par exemple !

# Du logement et des services publics pour les migrantes

### Deuxième témoignage

**La femme sans titre de séjour confrontée au logement**

Est-il encore nécessaire de rappeler qu’être et survivre en étant une personne en situation ‘irrégulière’ (PESI) en Belgique s’accompagne de limitations et d’aléas qui ne disent plus leur nom ?

Cela va de soi que le libre accès aux droits fondamentaux, la subsistance propre et du ménage s’avèrent être des questions essentielles au bien-être et au développement du commun des mortels.

Cependant, la problématique des personnes en situation irrégulière - dites ‘sans-papiers’ - demeure continuellement reléguée au dernier plan bien qu’intrinsèquement liée au droit de séjour.

En effet, l’absence d’un titre de séjour valable représente un frein important à l’accès aux droits les plus fondamentaux dont tout être humain est censé disposer.

Parmi les nombreux droits dont sont privées les PESI figurent – pour ne citer que ceci – l’accès au logement et l’accès au travail.

Entre situation administrative incertaine, emplois précaires et logements indignes, le fil conducteur est évident. Qui dit sans-papiers, dit emplois aléatoires donc, accès laborieux à un logement digne et impossibilité de conclure un contrat de bail légal qui garantisse effectivement les droits et la sécurité du locataire. Nombre de logeurs et marchands de sommeil qui profitent de la situation administrative de leurs locataires voient en cette occasion la possibilité d’imposer les pires des humiliations. Et ce, dans des conditions inhumaines : interdiction de domiciliation, caves, logements non-éclairés, non-aérés, insalubres, humides, travaux d’aménagement/de rénovation nécessaires mais ignorés, mise en conformité des installations bâclée, augmentation intempestive des loyers sans référence légale aucune.

Or, il convient de souligner que les femmes sans-papiers représentent le maillon le plus précarisé de la chaîne de précarité en Belgique : elles sont quotidiennement victimes de violences de genre, financières, physiques et sexuelles, résultant de leur invisibilité ; une invisibilité, fruit ranci d’une invisibilisation voulue par les machines politiques et médiatiques.

Effectivement, le portrait de la personne migrante habituellement véhiculé par les partis politiques (d’extrême droite, notamment) est systématiquement dressé au masculin. Pour faire simple, dans l’imaginaire collectif, la personne migrante est UN migrant : un homme seul, généralement violent et oisif, exclusivement motivé par l’accaparement des maigres avantages sociaux dont bénéficient les populations locales.

Ces discours infondés se trouvent massivement soutenus et relayés par des images de photojournalisme, qui dépeignent des chapelets d’hommes seuls uniquement munis de balluchons, et qui transforment les personnes migrantes en purs outils d’instrumentalisation politique.

De quoi alimenter les peurs des populations locales.

Ces portraits tronqués impactent négativement les femmes migrantes, qui représentent tout de même près de 54% de l’ensemble des personnes migrantes dans l’Union Européenne. Ces femmes stigmatisées, déshumanisées, se retrouvent malgré elles victimes de cette culture de la peur qui vient lourdement opacifier les réalités de leurs parcours migratoires ponctués de violences qui, malheureusement, ne s’évanouissent pas à leur arrivée en Belgique où elles sont en proie au mal redoutable de l’exploitation et de la violence institutionnelle.

Comment s’étonner, dans ces conditions, que, face à la question du logement, une fois encore, les femmes sans-papiers paient le prix fort et le paient souvent de leurs corps, en étant victimes de violences de genre, en naviguant entre chantages, harcèlement moral et sexuel, humiliations en tout genre, violences verbales et/ou physiques, expulsions illégales et humiliantes, etc. ? Ici aussi, ces relations inégalitaires maintiennent les femmes sans-papiers captives de leurs bourreaux, car la peur d’une dénonciation auprès des autorités ainsi que la peur d’un séjour en centre fermé qui peut se solder par une expulsion vers la contrée d’origine est omniprésente, ce qui les amène bien souvent à se terrer dans le silence et dans une inaction forcée.

Au moment de la pandémie, les restrictions ayant entraîné la perte de leurs emplois, un certain nombre de personnes sans-papiers se sont retrouvées sur « le carreau ». Et, bien entendu, ce chômage et cette paupérisation forcés ont mené – pour certains d’entre eux – à la perte du logement également.  
Des activistes et collectifs ont dans la mesure de leurs moyens, abrité quelques-unes de ces personnes au sein d’occupations politiques déjà existantes. Ceci, dans des conditions de vie et sanitaires bien en deçà des minima requis.

Avec la hausse des cas de contaminations et de décès, et face à la mobilisation d’activistes et de collectifs, les autorités ont momentanément mis à disposition des PESI des « hôtels » leur assurant, le temps du confinement, le gîte et le couvert.  
Avec l’arrivée du déconfinement, ce public s’est vu « renvoyé » de ces hôtels et donc relogé dans les conditions précaires des occupations.

En l’absence de solutions concrètes et respectueuses de leur dignité et confrontées à l’inaction des gouvernements qui se succèdent, ne pouvant se permettre de mettre en suspens leur (sur)vie, les personnes concernées s’organisent depuis de nombreuses années autour des injustices, discriminations et systèmes d’oppression qui jalonnent leur quotidien en recourant à des stratégies d’organisations collectives jugées « radicales ».

Des méthodes qui se sont vues multipliées avec la pandémie Covid-19.

**Les occupations ne sont pas des squats**

* Les occupations impliquent un choix politique des premiers concernés, une distinction consciente qui s’inscrit dans la dynamique de réappropriation de leurs droits.

Les clichés véhiculés autour des squats dans l’opinion publique, sont très peu représentatifs des combats que mènent les personnes en séjour irrégulier dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits.

* Les occupations politiques sont des lieux de lutte, des outils de politisation des publics concernés et des moyens de « visibilisation » aidant à remettre « en lumière » la question des PESI.

En l’absence de dispositifs existants adaptés à leur lutte, des collectifs tels que la Voix des Sans-Papiers, investissant depuis plusieurs années des bâtiments inoccupés/abandonnés, se sont vus dans l’urgence obligés à se substituer à l’État et aux autorités compétentes en relogeant des centaines de personnes livrées à elles-mêmes.

Quelle autre option qu’investir à nouveau des bâtiments inoccupés, sachant que de 17000 à 26400 logements à Bruxelles sont inoccupés (estimation faite par une équipe de chercheurs ULB/VUB en 2021) ? Ces biens sont, la plupart du temps, volontairement laissés à l’abandon par les propriétaires sur le conseil de spéculateurs immobiliers, sur des périodes allant de 3 à 5 ans.

Un faible pourcentage de ces occupations donne lieu à des conventions d’occupation temporaire permettant aux habitants d’y résider. Les raisons de ce faible pourcentage étant l’absence de subsides suffisants, le caractère jugé illégal de la situation administrative des occupants, l’absence de coopération des propriétaires, l’absence d’une jurisprudence existante écrite et établie pour ce type d’occupations. Celles qui débouchent sur des contrats d’occupation temporaire sont tenues dans des conditions de vie peu convenables, établissant des aménagements « a minima » inadaptés aux femmes présentes.  
La promiscuité avec des hommes, le manque d’intimité, le manque d’installations sanitaires en suffisance, l’insalubrité, l’instabilité des installations hydrauliques et électriques et les violences de genre : voilà quelques-uns des écueils auxquels peuvent être confrontées les femmes sans-papiers au sein des occupations.  
Ajoutons à cela l’impossibilité de domiciliation officielle dans une occupation. Cela reste encore proscrit de mentionner l’adresse d’un tel lieu comme adresse principale (ou de référence), ce lieu partagé ne répondant pas aux critères « officiels » de décence d’un logement : c’est le cas, par exemple, de l’occupation VSP Defacqz sous convention de bail précaire depuis juillet 2021.  
Cet élément renvoie, une nouvelle fois, vers des alternatives telles que la domiciliation auprès de tiers : une pratique payante non-réglementée qui mène également à des relations inégalitaires abusives du fait de l’instabilité administrative des personnes demandeuses.

**Une vie sans-papiers : une boucle sans fin ?**

Il est évident, à la lecture des éléments qui précèdent, que l’absence d’un titre de séjour valable emmure les personnes en situation irrégulière (PESI) dans un cercle vicieux, chaque aspect de leur vie étant exposé à une série d’aberrations soutenues par les institutions.  
Effectivement, les pouvoirs publics entretiennent – à couvert – l’engrenage pernicieux de l’exploitation qui installe ces personnes dans des gouffres infernaux de violence et d’esclavage moderne. Comment se représenter en toute conscience qu’un individu ne disposant pas d’un titre de séjour valable se voie demander par une institution des preuves de stabilité que sa situation ne peut lui permettre de présenter ?

**Premièrement, nous préconisons le « For Us By Us » :**

L’image d’une fenêtre qui s’étend en long et en large et derrière laquelle se trouve une table couverte de nourriture à foison, illustre clairement ce point.  
Des personnes affamées, se trouvent devant cette fenêtre. Au début, elles se présentent timidement avec assiettes et couverts en main et introduisent leur doléance : « Auriez-vous l’amabilité de nous servir une petite assiette ? Nous avons faim ».

Les jours passent mais la situation ne change pas.  
À force de refus constants, l’attitude initialement passive de ces personnes qui consistait à se soumettre au statu quo, laisse peu à peu place à une attitude de réflexion, d’organisation et d’action. Ces personnes sont un peu plus rongées par la faim qui chaque jour se mue en une rogne qui gagne en puissance. Au bout de quelques semaines, ces personnes se munissent d’outils, brisent la vitre, passent de l’autre côté, s’imposent à la table et forcent les convives autour de la table à leur faire de la place pour manger.

L’Histoire correspond parfaitement à cette image : les luttes en tout genre prennent un virage considérable au moment où les personnes concernées se « lèvent », portent leurs problématiques et militent activement en vue du changement.

Il est nécessaire de sortir, de nous organiser à notre niveau, forts de notre expérience qui, avec chaque action, se métamorphose en expertise. Il faudrait également initier des réflexions qui puissent se muer un jour en solutions concrètes.  
  
À ce sujet, des collectifs s’activent actuellement, à Bruxelles, à la mise en place de structures autonomes qui portent les questions de la création d’une sécurité sociale pour les personnes sans-papiers, avec un accent particulier sur les femmes.

**Nous revendiquons :**◦ La création d’un accord, d’une convention-type écrite en co-construction avec les structures concernées et spécialisées, facilitant l’investissement de logements inoccupés adaptés aux femmes et familles et offrant une intimité aux occupantes.  
◦ Une dérogation en faveur d’occupations, pour une domiciliation officielle des PESI au sein de domiciles partagés, en mettant en avant les violences inhérentes aux alternatives souterraines auxquelles sont enchaînées les PESI.  
◦ la formation et la mise en place de services spécialisés dans l’accueil des femmes sans-papiers, leur écoute et le recueil de leurs plaintes sans risque d’arrestation.

# Des droits pour les enfants migrants

### Troisième témoignage

Enfants nés ou arrivés enfants en Belgique

1. Problématique :

Les enfants des parents sans titre de séjour sont aussi comme des enfants Belges ou des résidents en Belgique. Pour tout enfant, il existe, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une obligation scolaire qui impose aux parents d’inscrire leurs enfants à l’école à partir de 5 ans. Cependant les enfants dont les parents n’ont aucun titre de séjour ne disposent d’aucun moyen financier pour le respect de cette scolarité obligatoire, ce qui complique la situation.

1. Ce qui est injuste c’est que ni ces enfants ni leurs parents ne sont titulaires d’aucun des droits sociaux.
2. **A ce titre, nous revendiquons :**

* Droit aux allocations familiales pour ces enfants sans titre de séjour afin de disposer d’un moyen financier.
* Droit à un titre de séjour qui permettrait l’ouverture d’autres droits à ces enfants, comme la liberté de quitter n’importe quel pays, y compris le sien. Les enfants qui naissent en Belgique ne connaissent pas le pays d’origine de leurs parents. Ils ont le droit de connaître le pays qui les accueille. Cependant, cette limitation du droit à la libre circulation des personnes empêche les enfants d’exercer complètement leur droit à une intégration culturelle, intellectuelle, sociale, etc…. Une régularisation automatique des enfants scolarisés serait ainsi la solution qui ouvrirait l’accès à d’autres droits.

Les enfants résidant légalement sur le territoire belge, par exemple, ont le droit à d’autres formes d’aides sociales qui excluent leurs camarades d’école sans titre de séjour.

Un autre témoignage d’un autre membre de l’équipe du porte-parole européen des personnes sans-papiers de Belgique, créateur de l’École Laïque du Chemin des Dunes et réalisateur du film intitulé « Forum La jungle de Calais », démontre un lieu de passage des migrants qui veulent traverser une frontière.

Un lieu horrible, déplorable, horrifique, entouré par des barbelés dotés de lames de rasoir, et qui est un ancien terrain de décharge des produits usagés des usines chimiques qui l'entourent.

Associations et associatifs, personnes indépendantes ou groupes d'activistes ont tous pensé que son rêve de créer une école laïque ne servirait à rien. Or, grâce aux associations, la réalisation de ce projet a su démontrer que l’éducation est un des facteurs les plus importants de la porte d’entrée pour tous les migrants.

Bien avant la rentrée scolaire, les cours ont commencé sous la charpente avec quelques enfants et adultes pakistanais et soudanais.

Le jour de l'inauguration a été non seulement un grand jour mais encore un jour spécial.

Des personnes soudanaises, pakistanaises, syriennes, afghanes, iraniennes, marocaines, presque toutes les communautés du site ont assisté avec ferveur, le 11 juillet 2015, à cette fête accompagnée de musiques, de chants et d’amuse-gueule.

Le jour de la rentrée a porté ses fruits. Il y avait plus de 60 élèves dans la salle de l’école et une dizaine au dehors, bien qu’il pleuvait, et que la surface de l’école soit minime (3m90 sur 6m90). Des enfants afghans et soudanais se sont retrouvés sur le même banc malgré que ces deux communautés étaient en conflit depuis des années.

C’était la première fois depuis plus d'une quinzaine d'année d'affrontements entre les deux communautés.

Les célébrations d’anniversaire de ces enfants ont permis ensuite à un bon nombre de parents de se saluer, de se côtoyer et de se parler. Et bien sûr, en langue française, d'où l'union et l'entente, le respect des partages et la distribution des repas ou produits de première nécessité se déroulant désormais en bonne entente.

C’était l'été où les familles ont commencé à arriver en masse. Pour moi, prendre soins de ces enfants est une nécessité.

Avec l'agrandissement de la première école, trois fois plus grande que la première, une classe d’enfants réunissant toutes les communautés a été ouverte. La nouvelle école comprend notamment un terrain de jeu pour ces enfants et une cuisine pour les petits avec une cantine comme dans tous les établissements scolaires en Europe, une infirmerie pour apporter les premiers soins, une salle de réunion dotée d'un écran et d’un projecteur connecté à un canal satellite pour le divertissement de toutes les communautés, ainsi que quatre chambres pour accueillir tous les bénévoles des quatre coins du monde.

La classe d’enfants a beaucoup apporté à la cohabitation entre les différentes communautés qui vivaient sur le site. Enfants afghans, enfants soudanais, enfants éthiopiens, enfants iraniens, enfants kurdes etc., ont noué des relations entre eux dans un premier temps, qui ont influencé les parents dans un second temps.

Ces enfants côte à côte allument les sourires de deux communautés, quelles que soient leur origine ou leur religion, surtout avec les anniversaires, avec les projections de films ou des événements folkloriques qui montrent les vrais visages traditionnels de toutes les communautés.

Parfois, lors des conférences dans la zone du Nord-Pas-de-Calais, comme à Boulogne-sur-Mer ou à Wissant, les enfants de l’École laïque du Chemin des Dunes sont présents. Et au moment de la récréation, ces petits enfants jouent au foot ou s'amusent avec les enfants de l'établissement scolaire de la ville. Par la suite, ceux-ci reviennent à leur tour dans la Jungle pour visiter les enfants de l’École laïque du Chemin des Dunes et partager avec eux une tasse de café ou une tasse de thé.

Les enfants sans-papiers qui vivent dans nos pays sont une ressource humaine pour le développement du vivre ensemble entre communautés différentes.

# La prise en compte de la santé des migrant.e.s

### Quatrième témoignage

1. **Problématique de l’injustice :**

Les personnes sans titre de séjour ont droit à une Aide Médicale Urgente (AMU) qui nécessite l’obtention d’une attestation d’urgence délivrée par un médecin généraliste pour les consultations et la réception des médicaments. En cas de maladie chronique ou d’accident, on ne dispose pas du temps pour se faire remettre cette attestation. De plus, cette aide ne couvre pas tous les soins médicaux. Elle implique que nous, les personnes en cours de régularisation de séjour, devons payer une grande partie de ces frais alors que nous ne bénéficions d’aucun droit à un revenu.

1. **Nous revendiquons :**

* il serait juste de revoir ce qu’est une Aide Médicale Urgente (AMU), de lui donner une validité de six mois et d’ajouter un accès informatisé au système d’octroi de l’aide à tous les demandeurs bénéficiaires.
* Créer une mutualité des personnes sans titre de séjour pour subvenir aux besoins non assurés par l’AMU.

Un autre témoignage concerne le virus Zika qui s’est propagé dans le camp de réfugiés de Calais.

La propagation du virus Zika dans le camp de réfugiés de Calais suscitait des inquiétudes. Le manque d'installations sanitaires et la protection insuffisante contre les moustiques ont fait du camp de réfugiés de Calais un terrain idéal pour la propagation de ce virus.

Les autorités et les organisations humanitaires ont collaboré pour prendre des mesures visant à empêcher la propagation du virus.

Malheureusement, il n'est pas rare que les rapports sur les problèmes de santé dans les camps de réfugiés ou parmi les migrants soient suivis de réactions racistes dans les médias sociaux. Ces réactions sont souvent le résultat des préjugés et de la xénophobie, elles

peuvent découler de la peur de l'inconnu et de la supposition que les migrants ou les réfugiés sont porteurs de maladies et d'infections. De telles réactions sont non seulement infondées et contraires à l'éthique, mais aussi nuisibles et contre-productives. La diffusion de messages xénophobes peut saper les efforts visant à résoudre les problèmes de santé et stigmatiser davantage les groupes vulnérables. Il est important de se rappeler que les maladies et les infections ne se limitent pas à des groupes spécifiques de personnes, et que toutes les communautés sont à risque. Au lieu de répandre les préjugés et la peur, il est important d'œuvrer en faveur d'une société inclusive et ouverte, où chacun a accès aux soins de santé et aux autres besoins fondamentaux. Il s'agit notamment de fournir des installations sanitaires et des soins médicaux adéquats aux réfugiés et aux migrants, et de lutter contre la discrimination et le racisme sous toutes leurs formes.

# L’accès aux métiers en pénurie

### Cinquième témoignage

Contrairement aux idées reçues, la population des PESI regorge de profils, de cursus  
scolaires et académiques riches et divers. Il est important de mentionner que les multiples causes des parcours migratoires des PESI conduisent nombre d’entre elles à revoir au rabais leurs attentes sur le marché du travail. Aussi, les procédures xénophobes d’accréditation et de reconnaissance des diplômes étrangers de nombreuses minorités ethniques en Belgique associées à l’absence de prise en compte des compétences et expériences acquises forcent des détours vers des choix professionnels de circonstance.

**Nous revendiquons :**

* Un recensement (anonyme) des compétences, acquis, expériences professionnelles et diplômes des personnes migrantes permettrait de réunir et relier dans une banque de données les compétences et les métiers en pénurie sur le marché du travail.

Actuellement, la Belgique n’arrive pas à disposer de la main d’œuvre nécessaire dans plusieurs secteurs du marché du travail. Cependant, les personnes sans titre de séjour possèdent des compétences variées qui ne sont pas reconnues officiellement . Ces personnes compétentes sont prêtes à travailler, à contribuer au développement de la communauté. Aujourd’hui privées de droits, ça leur est interdit.

* Il serait souhaitable de réétudier cette situation notamment en travaillant sur la facilitation de la reconnaissance et de l’équivalence des diplômes afin d’essayer de prendre en compte cette population de migrants négligée. Une étude de recensement des compétences apporterait une solution immédiate.

Parmi les nombreux droits dont sont privées les PESI figurent aussi l’accès à la formation et à la formation professionnelle.

Pour rappel, avec la pandémie est arrivé le confinement, forçant la population belge à s’isoler entre quatre murs, imposant distanciation physique et fermeture de l’Horeca, du secteur du divertissement et de nombreux établissements dits ‘non-essentiels’.  
La soudaine émergence de cette pandémie sur le territoire belge a suscité une mobilisation sans précédent qui s’est remarquée, entre autres, au travers de l’élargissement du soutien social des personnes et familles, tous milieux confondus. « À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles » direz-vous.  
Les lourdes restrictions sanitaires occasionnées par la Covid-19 ont assurément été un calvaire pour les millions de personnes confinées sur le territoire belge en 2020. Cependant, un pan de la population dit ‘sans-papiers’ s’est trouvé oublié par l’État belge du fait du caractère précaire de la situation administrative de ces personnes.  
L’accès au travail étant hermétiquement fermé aux PESI, ces dernières se sont rabattues depuis des décennies sur le travail au noir se présentant la plupart du temps sous la forme de jobs dans l’hôtellerie et la restauration et de prestations auprès de particuliers (baby-sitting, aide à la personne, aide-ménagère, etc.). Jobs le plus souvent effectués sous des salaires horaires ou journaliers inéquitables et dans des cadres et conditions de travail dépréciatifs de la valeur humaine et intellectuelle des personnes.  
Sans surprise, toutes les restrictions imposées par la pandémie ont naturellement mené – pour les PESI – à la perte de leurs emplois initialement fragiles et précaires. Il est important de noter que ces emplois de fortune, à l’apparence d’aubaines, se révèlent être des jougs insidieux d’exploitation et de violences inimaginables.  
En effet, l’absence d’un titre de séjour valable se révèle être, chez bon nombre ‘d’employeurs’, un levier de dépouillement de leurs valeurs, principes et scrupules, laissant apparaître injonctions et injustices des plus abjects : rémunérations largement inférieures aux tarifs horaires en vigueur (p.ex. 20 euros pour un baby-sitting d’une journée entière, plonge et ménage compris), rémunérations épisodiques, chantages, humiliations, violences de genre... : ceci est un léger éventail du lot des PESI sur le plan professionnel.

Qu’il nous soit permis d’embrayer sur quelques autres notables aberrations purement belges : plusieurs secteurs d’activités souffrent d’une pénurie de main d’œuvre active ; plus de 200.000 emplois dans les « métiers en pénurie » restent vacants. Pourtant, des dizaines de milliers de PESI qui vivent en Belgique, y travaillent depuis des années sans opportunité aucune d’accéder au marché de l’emploi de façon légale. Cependant, les vies de ces travailleurs et travailleuses se jouent chaque jour sur des chantiers de construction publique.

À ce sujet, bon nombre d’accidents et de décès font la une des journaux depuis quelques années dans un silence et une indifférence effroyables.

À titre d’information et de rappel, la reconstruction de la station de métro Maelbeek à Bruxelles à la suite des attentats de mars 2016, est le fruit du dur labeur de personnes sans-papiers, aussitôt remises sur le côté une fois ces travaux achevés.

Ou encore : de nombreuses femmes sans-papiers, infirmières, aides-soignantes de formation, etc. se sont vues invitées – au summum de la crise sanitaire – à renforcer le personnel soignant auprès de maisons de repos et de soins. Elles ont presté et affronté cette pandémie aux côtés des travailleuses de la santé de première ligne « avec papiers », mais ont aussitôt été remises « sur le carreau » à mesure que la pandémie s’atténuait.

En dépit de ces brillants exemples qui illustrent l’activité et la contribution des personnes sans-papiers, ainsi que la disponibilité d’une certaine main d’œuvre, les idées reçues persistent à propos de la prétendue paresse et du prétendu caractère profiteur des personnes migrantes.

# Les droits pour les demandeur.euse.s d’asile

### Sixième témoignage

**Du canal vers la dignité**

Depuis juin 2022, plusieurs centaines des demandeurs d'asile passent la nuit dans des tentes le long de canal devant le Petit Château à Bruxelles, l’ancien bureau d'enregistrement de protection internationale (l'asile) et centre d'accueil des demandeur.euse.s. Cette situation est due au manque de places dans des centres d'accueil en total irrespect du droit au logement de ces personnes, pourtant consacré par le droit international ...  
Au cours des semaines passées sous les tentes, la situation de santé s’est dégradée. Des dizaines de personnes sont affectées par la gale et développent des troubles psychologiques dus aux conditions excessivement précaires.  
D’autres part, depuis octobre 2022, une soixantaine de demandeurs d'asile ont squatté un bâtiment à Schaerbeek qu’ils ont dénommé « Le Palais des droits ». Lieu de protection du froid, de la pluie en plein hiver. Grâce aux organisations humanitaires, le maintien dans le lieu et la réponse aux besoins en nourriture, santé, chauffage ont été couverts. L’occupation des lieux avant expulsion le 14 février 2023 atteignait le nombre de plus ou moins 1200 personnes : demandeurs d’asile, sans-abris et sans-papiers.

Le 24 février 2023, une action symbolique a eu lieu aux abords du Petit Château. Une chaîne humaine a entouré le bâtiment. Les manifestants, les organisations humanitaires réclamaient, et réclament encore, une politique d’asile et d’accueil digne et humaine ainsi qu’un hébergement pour tous les demandeurs d’asile qui vivent dans des tentes placées le long du canal, en face du Petit Château.

A ce jour, la lutte continue pour trouver des moyens et demander aux responsables politiques de trouver une solution digne d’un État européen en respectant les règles et les droits des demandeurs d’asile.

## Le respect des attaches durables des candidats à la régularisation

En 2006, des propositions de loi très similaires sont déposées par trois partis politiques, proposant 5 critères clairs de régularisation et la création d’une Commission de régularisation. Ces propositions résultent d’une concertation étroite avec l’UDEP (Union pour la Défense des sans-papiers), l’ancêtre de la Coordination des sans-papiers.

Il y aurait eu à l’époque un consensus assez large autour de cette proposition.

Nous proposons de reprendre cette proposition à notre compte pour en faire une base de discussion pour les partis politiques.

**Cinq critères « clairs et permanents »**

Ce que dit la proposition :

* Critère 1 : les « victimes » de la procédure d’asile longue

La Coordination ne tombe pas dans le piège de revendiquer des procédures trop courtes, qui n’aboutiraient qu’à bâcler l’examen des dossiers et à diminuer les possibilités des sans-papiers de se défendre correctement.

La Coordination estime que toutes les procédures (pas seulement celles devant le Conseil d’État) doivent être prises en compte et incluses dans cette durée, notamment les procédures de cohabitation, de regroupement familial, de mariage, les différents recours possibles notamment au Conseil du Contentieux des Étrangers...

Rappeler que les sans-papiers sont le plus souvent (mais pas toujours) hors procédures, les procédures antérieures n’ayant pas abouti positivement.

* Critère 2 : les personnes qui se trouvent dans une situation d’impossibilité de retour

La Coordination estime devoir élargir le concept d’impossibilité de retour.

Outre les pays en guerre, la Coordination propose d’inclure les pays où les libertés fondamentales ne sont pas assurées (par exemple si la liberté d’expression y est gravement bafouée, et que l’exercer exposerait à des risques de répression), s’il y a des risques de persécution, notamment à cause de la religion, la couleur de la peau, le genre (pays pratiquant de manière soutenue l’excision et le mariage forcé), l’orientation sexuelle (pays condamnant l’homosexualité), ...

Il s’agit de donner une deuxième occasion de plaider leur dossier à ceux dont la demande d’asile a été rejetée.

Il s’agit aussi de permettre de multiples demandes d’asile en fonction de l’évolution au pays d’origine (par exemple l’évolution de la situation en Afghanistan, Éthiopie, Irak, Syrie...).

Il s’agit enfin de régulariser tous ceux qui ne sont pas expulsables.

* Critère 3 : les personnes gravement malades ou souffrant d’un handicap

Les avis des médecins traitants sont souvent remis en cause par les médecins-conseils de l’Office des Étrangers, dont l’avis prime. La Coordination demande de mettre en place la possibilité de recours devant un Conseil de médecins indépendant.

La Coordination insiste sur la fréquence des situations de non-accessibilité financière aux soins dans le pays d’origine, sur la prise en charge des pathologies multiples et à risques

élevés.

* Critère 4 : les attaches sociales et/ou les circonstances humanitaires

La Coordination insiste sur la difficulté de prouver les attaches durables : nombre de sans-papiers n’osent pas se déclarer en Belgique, par crainte d’expulsion.

L’inscription dans une Commune est par exemple problématique.

Comme une des preuves de séjour, la Coordination favoriserait l’inscription dans un CPAS (qui fournirait l’adresse de référence) pour bénéficier de l’AMU, seul droit reconnu. Nombreux sont les sans-papiers qui se débrouillent seuls en matière de santé et ne la demandent donc pas.

La Coordination propose d’aligner la situation des personnes hors-procédures sur celles qui sont en procédure longue (critère 1), à savoir 3 années de présence en Belgique. Une telle période crée forcément des attaches durables.

* Critère 5 : le projet de contribution socio-économique en Belgique

Il s’agit ici d’une « régularisation par le travail », telle que souhaitée par les employeurs pour répondre aux besoins du marché de l’emploi (cfr pour rappel l’avis du Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale et l’initiative d’ACTIRIS).

La Coordination s’en réjouit, mais souhaite attirer l’attention sur les points suivants :

1. Que deviendront les sans-papiers engagés sur la base du permis unique lorsqu’ils seront en fin de contrat d’emploi ? perte du séjour ?

2. La seule prise en compte de la demande patronale crée une situation de grand

arbitraire : comment donner une chance égale d’accès à l’emploi à tous les sans-papiers qui

sont volontaires ?

3. Quelle procédure mettre en œuvre pour régulariser les situations d’emploi de travailleurs au noir dans des entreprises ?

Ne devrait-on pas inverser la logique ?

1. Permettre à tous les travailleurs sans-papiers de s’inscrire comme demandeurs d’emploi à ACTIRIS et bénéficier d’un bilan de compétences.

2. Prévoir une période permettant à l’employeur et au travailleur de passer du travail au noir au travail déclaré (sorte de période d’ « amnistie sociale »).

3. Prévoir des aides de type réduction d’ONSS dégressive pour soutenir ce passage à

l’emploi.

Lorsqu’ils ont cotisé pendant six mois, soit lors d’un travail antérieur, soit dans le cadre de ce dispositif, les sans-papiers doivent bénéficier d’une régularisation automatique et définitive.

Les employeurs qui poursuivraient l’exploitation de sans-papiers seraient soumis à la « directive sanctions » .

Quant aux sans-papiers qui seraient amenés à continuer à travailler au noir à l’issue de cette période d’amnistie sociale (ceux que les employeurs n’auraient pas régularisés), ils

devraient être considérés comme victimes de traite des êtres humains, et régularisables sur cette base.

* La création d’une commission indépendante qui examine individuellement chaque dossier afin de garantir la transparence et l’équité

La demande doit être gratuite.

Les OQT (ordres de quitter le territoire) ne peuvent pas entraver la procédure : la personne qui a introduit une demande de régularisation selon la nouvelle procédure est protégée pendant la durée de celle-ci.

Cette procédure doit pouvoir se dérouler avec le demandeur en Belgique, sans retour au pays d’origine. Cela est contraire à la jurisprudence du Conseil d’État (voir affaire Čonka).

La notion d’adresse de domicile et/ou de référence doit être assouplie. Au-delà de celle du CPAS où le sans-papier bénéficie de l’AMU, elle devrait pouvoir être, par exemple, celle de l’avocat qui gère sa procédure, d’une occupation, d’une association d’assistance juridique, ou d’un syndicat …

Cette Commission doit soutenir l’équité nécessaire de l’Office des Étrangers et permettre de sortir du pouvoir discrétionnaire du Ministre. Les dérapages récents confirment la nécessité de créer une telle Commission indépendante.

# Conclusion & Manifeste

Cessons de détourner le regard et ouvrons nos yeux à la problématique des migrants et des citoyen.ne.s sans papiers et travaillons à un monde meilleur pour nous tous.

Malgré que l’État essaie d’expulser les personnes sans-papiers, celles-ci s’organisent et occupent le terrain depuis de nombreuses années à présent.

Voici, en quelques moments clés, un aperçu de ces années de lutte :

* Printemps 2006 : sous l’impulsion de l’UDEP (Union pour la Défense des Sans-Papiers, née en 2004 à l’occasion d’une marche européenne pour la régularisation des personnes sans-papiers), organisation de quarante-deux occupations d’églises ainsi que d’autres bâtiments publics, et grèves de la faim menées par plusieurs centaines de sans-papiers ; alliance avec de larges pans de la société civile : syndicats, associations constitutives du Forum Asile Migrations (FAM), collectifs citoyens, universités, etc.
  + Juin 2007 : élections fédérales, suivies d’une importante manifestation à Bruxelles en faveur d’une régularisation des sans-papiers selon des critères clairs.
  + Janvier, février 2008 : nouvelle occupation d’immeuble à Bruxelles et nouvelle grève de la faim de sans-papiers
  + Mars, avril 2008 : l’accord de gouvernement évoque des possibilités de clarifier certains critères de régularisation ; la note de politique générale de la Ministre de la Politique d’Asile et de Migration promet une circulaire en ce sens.
  + Avril à juillet 2008 : les actions des sans-papiers – manifestations, occupations d’églises et d’autres bâtiments, grèves de la faim – se succèdent.
  + 19 juillet 2009 : la circulaire promise intervient enfin ; son adoption est suivie d’une campagne de régularisation dont les critères sont toutefois tellement restrictifs que nombreux sont les sans-papiers qui ne peuvent finalement en bénéficier, en particulier parmi ceux qui espéraient une régularisation par le travail.
  + 2011 : création du collectif « Sans-Papiers Belgique » qui vise à recréer en rapport de force avec les autorités à la suite de l’échec de la campagne de régularisation de 2009.
  + 2013 : mise sur pied de « Collect’Actif » qui réunit des militants sans-papiers particulièrement attentifs à la question du gaspillage alimentaire. Ce collectif organise la récupération de denrées alimentaires, propose des tables d’hôtes et prépare des colis alimentaires au bénéfice de familles en situation précaire, sans-papiers ou belges.
  + Juin 2014 : importante mobilisation en raison de la halte à Bruxelles de la « Caravane internationale des migrants pour l’égalité, la dignité et la justice sociale », qui réunit des sans-papiers et des demandeurs d’asile français, italiens, allemands, néerlandais et belges. Peu après sont créés « La Voix des sans-papiers » et le « Groupe Régularisation 2009 », deux collectifs de lutte qui prennent le relai de « Sans-Papiers Belgique », dissout entretemps.
  + Août 2014 à fin 2014 : la « Coordination des sans-papiers » est constituée en tant que coupole de différents collectifs de sans-papiers. Les porte-parole de ceux-ci établissent un cahier commun de revendications et organisent des manifestations tous les lundis et jeudis devant le cabinet du Secrétaire d’État à l’Asile et à la Migration.
  + Début 2015 : les manifestations devant le cabinet du Secrétaire d’État reprennent et une marche des sans-papiers sur Anvers est organisée.
  + Mai 2015 : organisation de la « Marche des 10000 sans et avec papiers » pour demander la régularisation de tous les sans-papiers. Prise de parole de représentants des sans-papiers au Parlement européen.
  + Juin 2015 : marche sur Wavre (ville du Premier Ministre). Création du Comité des Femmes sans papiers qui rassemble les femmes des différents collectifs faisant partie de la Coordination ; il organise une manifestation hebdomadaire des femmes sans-papiers dans le centre de Bruxelles.
  + Automne 2015 : de nombreux candidats réfugiés se regroupent au Parc Maximilien et y campent. La « Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés » est créée. Durant toute cette période, les sans-papiers s’engagent aux côtés des migrants non sans rappeler la nécessité de transformer la politique migratoire belge et européenne.
  + Au dernier trimestre 2015 et au premier trimestre 2016, diverses actions se succèdent : organisation d’une grande manifestation en faveur de la régularisation de tous les sans-papiers, rassemblements devant l’Office des Etrangers, manifestations des femmes sans-papiers.
  + 22 mars 2016 : les attentats terroristes à l’aéroport et dans le métro bruxellois conduisent les autorités à décréter l’état d’urgence, ce qui, forcément, rend momentanément impossibles les manifestations et autres rassemblements.
  + Dans les derniers mois de 2016 cependant, la Caravane des sans-papiers se met en route pour sensibiliser à la cause des sans-papiers les citoyens de Liège, de Verviers, de Mons et de La Louvière.
  + En 2017, les sans-papiers poursuivent ce travail d’alerte et de reconquête de l’opinion en organisant des manifestations (en juin et en novembre) pour rappeler leur situation et demander la régularisation, en entraînant la Caravane à la rencontre du public de Louvain-la-Neuve. Ils s’opposent à la politique migratoire du gouvernement en exercice par communiqué de presse et en rejoignant une manifestation contre cette politique. L’un des collectifs rencontre des membres du cabinet du Ministre de l’Emploi autour de la question du travail des personnes sans-papiers. Les sans-papiers organisent en outre des élections pour désigner un représentant qui sera leur porte-parole auprès du Conseil Économique et Social Européen (CESE).
  + Avril 2018 : création du BESP (Bureau d’étude des sans-papiers), à l’initiative de la Coordination des Sans-papiers et de l’a.s.b.l. Collectif Formation Société
  + Juin 2018 : après la publication d’une carte blanche, une fois encore, les sans-papiers organisent une manifestation nationale en faveur de la régularisation. A deux reprises, au cours de ce même mois de juin, la Coordination réunit les sans-papiers en assemblée générale. Au cours de cette année, sans relâche, les sans-papiers organisent des actions ou se joignent à des actions de protestation visant les conséquences directes ou indirectes les plus dramatiques de la politique migratoire menée par le gouvernement : en particulier mort de la petite Mawda et enfermement en centre fermé de familles avec enfants.
  + Septembre 2018 : la Coordination présente à la presse les résultats de l’enquête réalisée par des sans-papiers, via le BESP, auprès de 235 personnes sans titre de séjour, et qui débouche sur la formulation d’une série de recommandations dans la perspective des élections communales d’octobre 2018. A la fin de septembre et au début d’octobre, des matinées de formation à destination du public et des autorités politiques sont également organisées dans le même but de présentation des conclusions de l’étude et des rencontres avec les bourgmestres de certaines communes de la ville sont organisées.
  + Au début de 2019, un deuxième cahier de recommandations est rédigé et diffusé en vue des élections fédérales de mai.
  + Les rencontres avec les bourgmestres, échevins ou directeurs de CPAS des communes bruxelloises se poursuivent. Des forums démocratiques sur la régularisation sont organisés dans les universités de Louvain, de Bruxelles, de Mons, de Leuven, de Liège, de Namur.
  + Une nouvelle manifestation nationale en faveur de la régularisation est organisée.
  + Novembre 2019 : le Comité des femmes, dont la mobilisation s’était un peu essoufflée, est relancé.
  + Mars 2020 : face à la rapide progression de l’épidémie de Covid-19, la Belgique, comme nombre d’autres pays européens, décide de confiner sa population. La Coordination des sans-papiers réagit immédiatement : elle publie un communiqué de presse qui souligne la nécessité de mesures permettant d’étendre la prévention de la contamination aux populations d’exclus telles que les sans-papiers ; elle lance un appel à la solidarité avec les occupations de sans-papiers dont les habitants sont désormais totalement dépourvus de revenus en raison de la mise à l’arrêt de l’économie, et en particulier, du travail au noir ; elle diffuse de l’information à destination des sans-papiers à propos du coronavirus et de ses symptômes, des risques de contamination, des gestes de prévention, des centres médicaux toujours accessibles aux personnes sans titre de séjour.
  + Jusqu’à la fin de cette année, la mobilisation se poursuit sans désemparer, en dépit de toutes les contraintes que la pandémie impose, mais toujours dans le respect des consignes de sécurité sanitaire. Pas un mois ne se passe sans une action organisée par les collectifs de sans-papiers ou par la coordination, ou encore sans une intervention en collaboration avec des institutions et organisations qui les soutiennent. Manifestation silencieuse devant le cabinet de la Ministre de la Santé publique ; courrier de la Coordination à tous les responsables politiques belges pour leur demander de suivre l’exemple du Portugal qui a régularisé les personnes sans-papiers dans le contexte de la lutte contre le Covid-19 ; campagne sur les réseaux sociaux accompagnée du hashtag #labelgiqueaussipeutregulariserlessanspapiers ; lancement d’une pétition au gouvernement fédéral en faveur de la régularisation ; publication par le BESP de différentes analyses réalisées en tant qu’observatoire de la pandémie de covid-19 parmi les sans-papiers, mais aussi d’une étude participative sur la scolarisation des enfants de sans-papiers et, à la suite de cette publication, rencontre du comité des femmes sans-papiers avec la Ministre de l’Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; rassemblements et manifestation pour appeler à la régularisation ; courrier à tous les présidents de partis en cours de négociation en vue de la composition d’un nouveau gouvernement pour que la situation des personnes sans-papiers soit prise en considération par ce nouveau gouvernement ; cartes blanches, communiqués de presse, réalisation de vidéos de sensibilisation à la réalité des personnes en séjour irrégulier, etc.
  + Janvier, février 2021 : la Coordination établit une nouvelle feuille de route avec laquelle elle va à la rencontre de tous les Ministres concernés. Mais aucun résultat n’est obtenu et tous renvoient vers leur collègue chargé de l’Asile et de la Migration. Comme le rappelle le document intitulé *Aspects spécifiques de la problématique des femmes sans-papiers TÉMOIGNER – ANALYSER – AGIR*, « cela provoque un grand désespoir parmi les sans-papiers, et fait éclater le mouvement. » Certains des collectifs lancent une campagne de « réquisitions solidaires » de bâtiments inoccupés pour y reloger des personnes qui allaient se faire expulser de chez elles, et pour créer des logements spécialement affectés aux femmes et aux familles. Plusieurs centaines d’autres sans-papiers, appartenant en particulier à l’USPR (Union des Sans-Papiers pour la Régularisation), entreprennent de nouvelles occupations politiques de différents lieux parmi lesquels l’église du Béguinage, l’ULB, la VUB.
  + Dans la même période, le Comité des femmes sans-papiers continue de se structurer et d’élaborer ses prises de position propres. Un groupe de huit femmes porte-parole du Comité est mis sur pied qui, très vite, va devenir très actif, rencontrer des responsables politiques ou administratifs, prendre la parole lors de rassemblements divers, organiser et animer des séminaires ou ateliers, etc.
  + 26 février 2021 : la Coordination adresse une nouvelle lettre ouverte à l’ensemble des Ministres aux différents niveaux de pouvoir, pour dénoncer la politique migratoire tracée dans l’accord de gouvernement de la nouvelle coalition Vivaldi, protester contre l’absence, dans cet accord de gouvernement, de toute mention des personnes sans titre de séjour, pour demander, une fois de plus, la régularisation.
  + Mars 2021 : lancement, par Sans-papiers TV, avec l’appui du CIRE asbl, et à la demande de la Coordination, de la campagne *We are Belgium too*. Des capsules vidéo présentant des témoignages de personnes sans-papiers sont produites et diffusées.
  + Avril 2021 : participation de plusieurs personnes sans-papiers émanant de la Coordination à un Jeudi de l’Hémicycle du Parlement francophone bruxellois consacré à la situation des sans-papiers à Bruxelles.
  + Mai 2021 : les sans-papiers qui occupent l’ULB, la VUB et l’église du Béguinage entament une grève de la faim.
  + Juin 2021 : la Coordination publie un communiqué de presse qui alerte sur le danger de mort qui guette les grévistes de la faim et réitère, pour la énième fois, la demande de régularisation, seule solution juste pour des personnes qui, souvent, résident sur le territoire belge depuis de nombreuses années.
  + Juillet 2021 : l’USPR reçoit le Prix de la Fierté civique du Forum civique européen. De multiples soutiens sont manifestés aux grévistes de la faim et un large groupe de professeurs et chercheurs universitaires élaborent des propositions concrètes en vue d’une régularisation qui ne serait pas une régularisation « de masse », mais qui ne serait pas davantage une régularisation au cas par cas. Néanmoins, le pouvoir reste sourd à ces propositions et invite les grévistes de la faim à suspendre leur grève, qui dure déjà depuis soixante jours, en échange de garanties d’un traitement « plus humain » de leur dossier.
  + Octobre 2021 : organisation d’une manifestation *We are Belgium too*, réclamant la régularisation dont nombre d’associations, de syndicats, de communes, de groupes professionnels divers, estiment qu’elle doit être mise en œuvre.
  + 25 novembre 2021 : le Comité des femmes sans-papiers organise un Colloque dont le thème est « Mise en lumière de l’invisibilité des violences faites aux femmes Sans-Papiers ».
  + Novembre 2021 : les premières décisions relatives aux dossiers des grévistes de la faim tombent. Elles sont largement négatives.
  + Février 2022 : la Coordination, l’USPR, le Collectif Zone neutre, appuyés par plusieurs ONG belges, invitent les citoyens à devenir co-porteur.euse d’un proposition de loi citoyenne pour la régularisation des personnes sans-papiers. La loi du 2 mai 2019 relative aux pétitions adressées à la Chambre des représentants permet en effet aux citoyens, s’ils réunissent 25000 signatures dans un délai donné, de déposer une proposition de loi au Parlement fédéral. Le texte a été rédigé avec l’aide de juristes spécialisés, il définit les critères clairs qui doivent permettre la régularisation et propose la mise sur pied d’une commission indépendante *ad hoc*.
  + Novembre 2022 : la proposition est déposée à la Chambre. Au moment de la manifestation pour la régularisation organisée le 5 mars 2023, il n’avait apparemment pas encore été examiné.

L’histoire des luttes menées par les personnes sans-papiers de Belgique démontre – si besoin en était – que les migrantes, les migrants ne sont pas que des victimes, passives, cibles de la globalisation économique ou de régimes répressifs, fuyant la misère ou le désert, la torture ou la mort, des individus privés de droits, amputés de leur identité .

Ce sont pleinement des sujets, des sujets politiques, c’est-à-dire des acteurs avec lesquels et à partir desquels il est possible d’inventer un nouveau projet démocratique, un avenir européen plus égalitaire et plus juste, fondé sur la solidarité et la libre circulation pour tous.

Des sujets politiques – comme l’ont été les citoyens au XVIIIe siècle ou les prolétaires au XIXe siècle – au prisme desquels se lit un ensemble de questions sociétales telles que l’emploi, la citoyenneté, l’habitat, la croissance, la démographie, l’environnement, les relations internationales, la culture.

Au prisme desquels apparaissent aussi d’autres figures en souffrance dans les villes et en milieu rural : le sans-abri, le pauvre, le chômeur, le handicapé, le déclassé, tous ceux qui n’ont plus droit au banquet commun. Car les gouvernements européens traitent les personnes migrantes comme ils traitent leurs populations précaires ou démunies, pratiquant l’exclusion envers les unes comme les autres.

L’acuité de la situation migratoire agit comme un révélateur de problématiques connexes et non moins urgentes qui participent du même dysfonctionnement général, révélant une crise aux manifestations diverses. Il faut y trouver des réponses car le risque est réel et imminent de laisser les populismes, sectarismes et extrémismes de tout genre répondre en piétinant les principes de liberté et d’égalité pour tous qui constituent la trame de l’idée européenne.

Ainsi, les États européens doivent réagir impérativement au dérèglement climatique qui menace gravement tous leurs citoyens et dont les effets vont devenir la cause majeure des migrations à venir. Les démocraties doivent mieux protéger leurs citoyens autant qu’inclure les arrivants afin de réparer les lignes de fracture sociale qui creusent leur cohésion nationale et l’Europe doit retrouver sa place sur l’échiquier mondial en défendant les valeurs unitaires qui la définissent, celles de la tolérance et de l’hospitalité.

1. Conseil de l’Europe : Convention du 4 novembre 1950 de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales, Art.2 - 4ème Protocole [↑](#footnote-ref-2)
2. Par exemple : les relations professionnelles, amicales, amoureuses, affectives... [↑](#footnote-ref-3)